

OGGA

Informations

De l'intuition à
l'opportunité

n°167 |
JUN 2022



SOMMAIRE

P.4 POINT FISCALITÉ

L'Examen de Conformité Fiscale des TPE... suite

P.4 LE SPORT, UN AVANTAGE FISCAL

Un esprit sain dans un corps sain

P.5 TENDANCES DE COMMERCE

Le vrai coût des choses... Prendre le temps de réfléchir et sortir du rang

P.6 INDUSTRIE

La France a-t-elle encore les moyens de se réindustrialiser ?

P.7 LE DROIT À L'IMAGE

Mirage ou réalité

P.8 RÈGLES DE BASE

Travailler avec les produits dangereux et vivre sans risque

P.9 ORGANISATION, GESTION DU TEMPS

Une journée entre urgent et important

P.10 NOUVEAU MONDE

Le textile innove en devenant plus économe moins gaspi & étonnant

P.11 ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

N° ISSN 2647-8455.

**BULLETIN D'INFORMATION
PUBLIÉ PAR LE OMGA 74**
11, rue Jean Jaurès - BP
277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel
Dépôt légal à parution

Directeur de la publication
M. Thierry BLANCHIN
(OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction OGA 13
M. Bes, C. Pandolfi. OGA
Arles : G. Valette

Amaproges
V. LECREURER

OMGA 74
M Claude BUCH, J.-B.
Robineau

**Assistance au comité de
rédaction**
PENSER SIMPLE

Infographie
Agence Texto, 74960 Annecy

Impression
Faurite, route de Tramoyes,
01700 Miribel

n°167 |
JUIN 2022

ÉDITO

Est-ce bien raisonnable ? Une seule idée pour un édito, la plus simple possible (ce n'est pas évident). Faire sommaire plus que penser refaire le monde tout de suite, là-bas, à la dernière phrase qui sur la dernière ligne mettra tout le monde d'accord. Si tout se passe bien ? On réfléchit, on fait du sport, on défiscalise. Défiscalise ? Oui : le sport dans l'entreprise, pas la réflexion. Ou alors on parle de miroirs et de l'éventuel retour de la suspension de taxe sur les non-ferreux ?

Ce qui nous amène tout naturellement au vrai coût des choses : le temps passé à faire ce magnifique plan d'investissement sera-t-il un jour amortissable ? À combien se montera finalement l'amende récoltée pour avoir négligé un problème de droits d'auteurs ?

Et nous ne parlons pas là de la facture qui suivra immédiatement le non respect des règles de base concernant les produits dangereux que nous stockons et utilisons.

Le pire finira par être atteint lorsque nous réaliserons le coût réel de notre stage de gestion du temps, stage organisé "gratuitement" par ce charmant producteur de textiles "innovants", dont les mailles pourtant comptent même le temps.

En clair : nous avons décidé vite, touchés par l'intuition fulgurante que l'opportunité était à « saisir de suite ». Mais était-ce bien raisonnable ?



POINT
FISCALITÉ

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE DES TPE... SUITE

Rédacteur : JBR

POUR QUELS AVANTAGES ?

- Une sécurité fiscale renforcée grâce à l'audit réalisé,
- L'instauration d'une relation de confiance avec l'administration réduisant les risques de contrôles fiscaux,
- Absence de majoration et d'intérêt de retard en cas de redressement suite à un contrôle fiscal sur les points audités.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Après avoir indiqué dans votre liasse fiscale votre choix de faire procéder à un ECF, l'auditeur procède à l'examen des 10 points d'audit suivants :

- 1 - **La conformité** du Fichier **des Ecritures Comptable**.
- 2 - **La qualité comptable** du Fichier des Ecritures Comptables.
- 3 - **La conformité du logiciel** ou système de caisse.
- 4 - **Le respect des règles** sur le délai et le mode de conservation des documents.
- 5 - **La validation du respect des règles** liées au régime d'imposition appliqué en matière d'IS et de TVA au regard de la nature de l'activité et du chiffre d'affaires.
- 6 - **Les règles de détermination des amortissements** et leur traitement fiscal.
- 7 - **Les règles de détermination des provisions** et leur traitement fiscal.
- 8 - **Les règles de détermination** des charges à payer et leur traitement fiscal.
- 9 - **La qualification et la déductibilité** des charges exceptionnelles.
- 10 - **Le respect des règles d'exigibilité** en matière de TVA (collectée et déductible).



TOUS GAGNANTS !

Fort de plus de 40 ans d'expérience dans la **prévention fiscale des professions indépendantes** votre Organisme de Gestion, agréé par l'administration fiscale **bénéficie de tous les atouts** pour réaliser vos Examens de Conformité Fiscale.

A SAVOIR ! : Vous avez une activité professionnelle au sens fiscal et vous êtes adhérent d'un Organisme agréé, vous pouvez remplacer votre Examen Périodique de Sincérité (E.P.S) par l'Examen de Conformité Fiscale (E.C.F). N'hésitez pas à en parler à votre Expert-Comptable ou à votre Organisme Agréé.



LE SPORT, UN AVANTAGE FISCAL

Depuis le 30 mai 2021 (1) la pratique d'une activité sportive dans le cadre du travail n'est plus considérée comme un avantage en nature accordé par un employeur à ses salariés. Cela renforce les entreprises, majoritairement grandes, à favoriser l'accès au sport pour leurs employés.



UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN

Rédacteur : **Camille Pandolfi**

ETAT DES LIEUX

Si 14 % des dirigeants affirment que leur société propose des activités physiques et sportives aux salariés, c'est à hauteur de 40 % dans les grandes entreprises mais seulement 4 % dans les TPE. 94 % des salariés apprécient la démarche, mais 75 % des dirigeants déclarent que leur entreprise ne propose pas d'activité physique et que ce n'est pas en projet.

POURQUOI LE SPORT AU TRAVAIL

Au travail, les salariés sont souvent confrontés au stress. Le sport peut réduire ce stress et permet de se maintenir en bonne santé. Il y a moins de malades et le taux d'absentéisme diminue. C'est un bien-être pour l'employé et un avantage pour l'employeur.

Richard un coach d'expérience témoigne

En ce moment, parmi ses clients, il a notamment : une entreprise du Groupe NESTLE : 300 salariés environ et une entreprise de transport par cars de 150 personnes. Certains employés préparent le marathon du Beaujolais. Le rôle du coach ne se limite pas à l'entraînement. Il conseille sur la manière d'éviter les troubles musculo-squelettiques : les mouvements à effectuer, comment se positionner devant un écran, comment s'asseoir, la manipulation de charges. Il est notamment spécialisé sur la façon de se déplacer et comment se mouvoir correctement.

Toute cette pratique contribue à la QVT (Qualité de Vie au Travail) qui débouche

bien sûr sur une meilleure qualité de vie en permanence.

Un mouvement en marche

Richard explique que les dirigeants de TPE qui s'inscrivent dans les salles, souhaitent faire partager cette expérience à leurs employés. Certains employeurs n'hésitent pas à sortir du cadre exonéré en abondant sur des abonnements souvent supérieurs au cadre légal. (2). « Depuis le COVID, il y a une demande des salariés de retour sur les lieux de travail. Ils se sentent mieux, n'ont plus de douleurs et leur taux de satisfaction atteint 90 %. De plus ils bénéficient également de conseils de nutrition. En effet, le sport fait partie d'une hygiène de vie complète : sommeil, travail, nourriture... ».

Notre coach insiste sur les résultats positifs : « un taux d'absentéisme en baisse. Beaucoup moins d'arrêts de travail. Si les 20-30 ans viennent tout naturellement au sport il y a surtout une prise de conscience des quadras ».

CONCLUSION

Pour permettre à un plus grand nombre de salariés de pratiquer, il suffirait de mettre en place une heure de sport accessible à tout le personnel, avec la mise à disposition de matériel sportif, d'une salle de sport appartenant ou louée par l'entreprise ou le financement de cours collectifs... (2). Mais le mouvement est là, c'est une « lame de fonds » qui touche les grandes entreprises et inexorablement elle atteindra nos TPE « A vos marques, prêts... »

(1) Décret 2021-680 du 28 05 2021 – JO du 30 05 2021

(2) www.urssaf.fr – actualité du 08.06.2021





TENDANCES DE COMMERCE

Le moins cher, le plus facile ou le plus « tendance » sont les motifs d'chats de biens ou de service les plus courants. Sauf qu'en prenant un peu de temps pour analyser les couts globaux (investissements + usage) la donne est souvent grandement bousculée.

LE VRAI COÛT DES CHOSES... PRENDRE LE TEMPS DE RÉFLÉCHIR ET SORTIR DU RANG

Rédacteur : **F Etter**

Le « *must* » la référence : besoin de fournitures de bureau, d'équipements ? On va sur Amazon, facile d'accès, facile à acheter, facile à récupérer et dans l'imaginaire client, pas cher. Le site « le même en mieux » a comparé, non seulement la palette d'offre du distributeur américain, mais aussi les prix avec ce que proposaient 3 enseignes françaises très implantées en France par leurs boutiques et qui proposent également de la vente en ligne. Leur argument en faveur des magasins : plus pratique et moins polluant. L'étude diffusée en mars 2022 conclut sans appel que dans presque tous les cas, les produits proposés par ces chaînes sont moins chers qu'Amazon, et leur offre au moins équivalente. La livraison gratuite a toujours un prix, sans compter le coût environnemental des centaines de millions de Km que parcourent ces coursiers pour livrer dans un carton géant une minuscule cartouche d'imprimante.

MOINS CHER SANS INTERMÉDIAIRE

Autre référence des canaux de vente en ligne : Booking, plateforme d'intermédiation qui « *négoce* » des tarifs auprès des hôtels et restaurants pour en répercuter une partie auprès de ses clients et assure aux professionnels du tourisme une exposition commerciale inégalée, bref, LA référence, le passage obligé de dizaine de millions de

professionnels et de particuliers. Toujours sur ce site collaboratif Le même en mieux, la comparaison entre les prix obtenus sur Booking (y compris sur les promos) et les prix obtenus directement sur le site de l'hôtel, donne un résultat sans appel : une fois sur deux, l'hôtel contacté en direct est moins cher... et lorsque vous appelez directement l'établissement, il n'est pas rare que le prix soit encore meilleur puisqu'il apprécie de ne pas avoir à reverser entre 10 et 25 % du tarif de la chambre. Et le contact avec l'hôtel permet souvent d'avoir accès à des disponibilités marquées en rouge sur le calendrier des plateformes.

Le même jeu peut se pratiquer sur les abonnements de téléphones portables, les locations longue durée de véhicules ou de biens d'équipement professionnels : le vrai coût des choses est rarement celui annoncé. Rien de choquant, simplement, il faut savoir avant de choisir sur quels critères se fait l'achat : facilité, simplicité... ou simplement pour faire « *comme tout le monde* ».

Poussé un peu plus loin, cette analyse du vrai coût des choses doit prendre en compte l'avenir. Appliqué par exemple à l'achat de véhicules hybrides ou entièrement électriques, et compte tenu des pénuries actuelles et annoncées sur les batteries... un choix qui ne serait pas seulement motivé par l'urgence environnementale ou par les incitations fiscales pourrait amener à sortir du rang.





INDUSTRIE

Crise sanitaire, guerre en Ukraine, pénurie d'approvisionnement de matières premières, de produits agricoles, manufacturés et pharmaceutiques, flambée des prix des énergies. Les exemples sont pléthores sur la situation extrêmement tendue des marchés mondiaux.



LA FRANCE A-T-ELLE ENCORE LES MOYENS DE SE RÉINDUSTRIALISER ?

Rédacteur : **G Valette**

La part de l'industrie française est passée de 15 % à 10 % du PIB entre 2000 et 2020. Fort de ce constat, un nouveau plan d'investissements de 30 milliards d'euros sur cinq ans appelé « *France 2030* » doit permettre de rattraper le retard de la France dans certains secteurs historiques et vise la création de nouvelles filières industrielles et technologiques : favoriser l'offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035, devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030, décarboner notre industrie, produire à l'horizon 2030 près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides, investir dans une alimentation saine, durable et traçable, produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain.

Exemple concret, le ministère de l'Agriculture annonce l'ouverture d'une première vague de soutien de 20 millions d'euros aux exploitants agricoles dans l'acquisition d'équipements innovants : drones de télédétection, capteurs connectés, robots désherbeurs et autres agro-équipements innovants.

Selon la tribune, en 2021, les créations d'usines ont fortement augmenté en France, avec un solde positif de 120 usines nouvelles (176 créations et 56 fermetures). Durant la même période, les relocalisations d'entreprises, c'est-à-dire les rapatriements de production que des entreprises françaises faisaient elles-mêmes ou sous-

traitaient à l'étranger sont passées de 30 en 2020, à 87 en 2021, soit une progression de 290%.

SAUVEGARDER LE SAVOIR-FAIRE DES TPE

Les TPE sont également concernés par la réindustrialisation. L'entreprise « Atelier de Nîmes » compte bien surfer sur la vague de la nostalgie et du made in France. Les jeans, aussi appelés « *jeans denim* », étaient à l'origine fabriqués dans la ville de Nîmes. Mais cette renaissance n'a été rendue possible que grâce à la transmission de savoir-faire d'Alain et de Lucien, tous deux retraités du textile et passionnés par le projet. Ainsi depuis novembre 2019, les Ateliers de Nîmes produisent leur propre toile. En réhabilitant ainsi cette activité et en la relocalisant dans le Gard, cette TPE relance une industrie séculaire Nîmoise et participe à la valorisation du savoir-faire français.

5 conditions pour réussir le plan France 2030 :

- **sécuriser l'accès** à nos matériaux et aux matières premières,
- **sécuriser les composants**, notamment dans l'électronique et la robotique,
- **maîtriser les technologies** numériques souveraines,
- **soutenir les formations** des nouvelles filières et des métiers d'avenir,
- **soutenir l'émergence et l'industrialisation** de start-ups



La circulation des images de toute nature est intensive, cela s'apparente à une liberté totale alors que cette pratique relève d'une réglementation complexe. Aussi quelques principes essentiels s'imposent :

- En France, quel que soit son auteur, une image est protégée de fait, sans aucun formalisme, dépôt ou enregistrement nécessaire.
- Toute reproduction d'une image, imprimée ou numérique, gratuite ou payante, est soumise à l'autorisation de son auteur
- Photographier des personnes dans un lieu public n'est pas répréhensible mais la diffusion de la photo est soumise à l'autorisation du sujet
- Photographier un monument n'est pas interdit tout dépend si l'œuvre architecturale n'est qu'une vue d'ensemble ou si elle est le sujet principal.

Pour éviter ces écueils deux préconisations peuvent vous aider :



UTILISATION DE L'IMAGE



LE DROIT A L'IMAGE : MIRAGE OU RÉALITÉ

Rédacteur : Michèle BES

UNE BANQUE DE DONNÉES

La Banque de données doit normalement, soit gérer les droits pour le compte de l'auteur, soit lui avoir acheté ses droits.

Attention au choix de votre banque de données. Certaines proposent des photos « libre de droit ». Cette mention n'a pas de valeur juridique. Le photographe conserve son droit d'auteur même si la photographie ne donne pas lieu à rémunération.

Assurez-vous que la photo, gratuite ou payante, vous permet un usage commercial libre et illimité.

DES IMAGES DONT VOUS ÊTES L'AUTEUR

La solution qui semble la plus pratique est d'utiliser des images dont vous êtes l'auteur. Votre liberté reste néanmoins conditionnée aux règles énoncées précédemment. Le droit à l'image des personnes est conditionné à leur autorisation (dans le domaine privé), pour être photographié mais aussi pour sa diffusion.

DES EXEMPLES ILLUSTRENT LA COMPLEXITÉ DU SUJET

Pas de droit d'auteur pour NARUTO le macaque indonésien. Son selfie réalisé à l'initiative du photographe animalier M. David SLATER est au cœur d'un

litige sur le droit d'auteur opposant le photographe à Wikimedia Commons. Pour cette médiathèque l'image appartient au domaine public, les singes ne pouvant être titulaire d'un droit d'auteur. Alors que l'association PETA (organisation militante pour une éthique dans le traitement des animaux) intente un procès à M. SLATER au nom du singe. L'objectif étant de faire valoir le droit d'auteur de l'animal.

En ce qui concerne les monuments ou les œuvres leurs prises de vues peuvent être soumises à des droits. Il convient donc de se renseigner avant la diffusion.

L'exemple de la Tour Eiffel est le plus connu. Elle n'est plus soumise au droit d'auteur aujourd'hui (Gustave EIFFEL étant décédé il y a plus de 70 ans), elle peut donc être photographiée sous tous ses angles dès lors qu'elle n'est pas illuminée. En effet, son éclairage est considéré comme une création et donc protégé par le droit d'auteur.

Dans notre société, « la toile » implique une course débridée au paraître et à l'image qui déroge très souvent à toutes ses règles. Aussi rappelez-vous : « Les photographes ont des droits, les gens photographiés aussi, et ceux qui emploient les clichés doivent les respecter » Francis Vachon Photojournaliste.





RÈGLES DE BASE

Les produits dangereux ne sont pas nécessairement dans des emballages marqués d'une tête de mort. Ils sont omniprésents dans le quotidien de presque tous les artisans. Les connaître et les gérer est plus que jamais vital.

TRAVAILLER AVEC LES PRODUITS DANGEREUX ET VIVRE SANS RISQUE

Rédacteur : **Penser Simple**

Lorsqu'une étude de l'Inserm parue en 2021 et consacrée à l'usage de produits phyto par les agriculteurs « *confirme la présomption forte d'un lien entre l'exposition aux pesticides et six pathologies (...)* dont le cancer de la prostate et la maladie de Parkinson » il devient totalement impossible de laisser dans l'ombre l'enjeu que représente pour ces professionnels et pour leurs familles, l'utilisation de produits potentiellement toxiques. Un défi pour des centaines de milliers de professionnels.

On connaît par exemple bien les problèmes de santé auxquels sont exposés les peintres utilisateurs de produits dont les émanations sont aujourd'hui encore dangereuses pour la santé, tout comme on sait aujourd'hui la santé menacée pour d'autres professionnels du bâtiment exposés notamment à toutes les poussières de ponçage ou d'utilisation de ciments ou autres produits en poudre quotidiennement utilisés. Les études et les informations et formations sont accessibles, disponibles, et les gestes de prévention simples et à la portée de tous... sous réserve qu'on s'en soucie.

PRENDRE DU TEMPS POUR PRÉSERVER SA VIE

Car la difficulté est double, d'une part certains dangers sont « *invisibles* », d'autres part certaines utilisations de ces produits en conditions d'émissions de substances dangereuses sont tellement liées à la pratique du métier que le port de matériels

de protection est ressenti comme une contrainte ou une perte de temps. Invisible et responsable de plus de 25 % des asthmes professionnels en France : la farine, qui crée des allergies au bout de 5 à 10 ans chez les boulangers. Les fabricants de matériels ont certes développé de nouvelles machines mais des gestes quotidiens simples comme le fait de verser un sac dans un pétrin ou le fleurage (saupoudrer de farine à différentes étapes du travail) sont inimaginables en portant des masques. La solution se retrouve donc du côté des matières premières. Pour les boulangers, les travaux du Laboratoire national de la boulangerie pâtisserie s'intéressent à l'indice de pulvérulence des farines), comme le font les cimentiers pour les maçons ou les chimistes pour les colles et peintures. Aux professionnels de privilégier l'achat de ces produits lorsqu'ils existent.

Lorsque les campagnes de consommateurs s'attaquent aux nanoparticules dans les cosmétiques, on s'indigne moins des problèmes d'allergies des coiffeurs, peintres ou artisans du bâtiment. Comme souvent, c'est aux professionnels eux même de prendre ce sujet à bras le corps. Pour que la pratique d'un métier puisse rester un travail ou une passion sans en payer le prix fort.

Presque tous les sujets et les produits ont été étudiés et leurs effets analysés et évalués par l'INRS (www.inrs.fr/risques/chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html) ou les syndicats professionnels.





Pour organiser et planifier au mieux sa journée de travail il faut savoir situer et connaître ses priorités cela implique de distinguer la tâche urgente de la tâche dite importante. Pas facile lorsque tout se bouscule.

UNE JOURNÉE ENTRE URGENT ET IMPORTANT

Rédacteur : **Claude BUCH**

Une journée ordinaire, les événements se présentent rapidement. Comme vous êtes déjà sous pression, votre perception des choses peut s'avérer quelque peu biaisée et votre sens des priorités décalé. Autrement dit, il faut se forcer à conserver le recul nécessaire pour gérer vos priorités. Une urgence est un événement ou une tâche nécessitant une réaction rapide, voire immédiate. Elle doit être traitée généralement dans les délais les plus brefs. Si elle ne l'est pas, elle peut entraîner des conséquences nuisibles pour vous, pour le projet en cours ou pire pour votre entreprise. Mais quelquefois ce qui semble une urgence n'est que le fruit de votre perception du moment.

Avec un risque : l'urgence commande une réaction rapide, cette dernière peut ne pas être importante en regard du projet global.

L'URGENCE PEUT MASQUER L'IMPORTANT

On oppose généralement à ce qui est urgent à ce qui est important. La raison est simple. Un événement, une tâche ou un dossier sont considérés comme importants lorsqu'ils se rattachent à vos fonctions et à vos responsabilités. L'important se détermine par l'impact que cette tâche peut avoir sur vos objectifs, mais aussi par la valeur ajoutée qu'elle confère à vos projets. L'urgence demeure quelque chose de relatif avec une réalisation susceptible d'être différée, alors que l'importance s'impose comme une nécessité. La vraie difficulté réside dans la distinction entre l'urgence et l'importance si elle s'avère relativement claire sur le plan théorique, les départager en pleine action peut s'avérer

périlleux. Prendre le temps de vous questionner avec du recul (*voir encadré*) permet de décider sans émotion, de ne pas agir sous l'effet de la fatigue... et souvent de déléguer.

Savoir structurer ses journées et formaliser quelques repères est une manière pour le dirigeant de gagner en temps, en efficacité et en disponibilité pour lui-même et pour ses collaborateurs.

Pour chacune des tâches imprévues, répondez par oui ou non aux trois questions suivantes :

- Cette tâche contribue-t-elle d'une manière ou d'une autre à la réalisation et au succès de votre projet ?
- Cette tâche contribue-t-elle d'une manière ou d'une autre à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise ?
- Cette tâche contribue-t-elle d'une manière ou d'une autre à l'amélioration de votre efficacité et de votre performance ?

Les réponses obtenues permettent de vérifier dans quelle mesure ses nouvelles tâches s'inscrivent au sein de vos priorités.

Si les réponses sont positives, elles doivent être prises en charge dans les plus brefs délais.

Si vous répondez par la négative à au moins une de ces questions, demandez-vous si les tâches à effectuer sont de nature vraiment importante pour vous. Sinon, déléguiez à vos collaborateurs ou mettez l'action de côté pour le moment.

Prenez soin de vous !





NOUVEAU
MONDE

Il faut manger
5 fruits et légumes
par jour ... c'est bon
pour la santé ...
Et s'il en était
de même pour
les vêtements,
la fabrication
de chaussures
et la santé de la
planète ?



LE TEXTILE INNOVE EN DEVENANT PLUS ÉCONOME MOINS GASPI & ÉTONNANT

Rédacteur : **Virginie Le Creurer**

Tout change, c'est un fait... Même pour le textile ou l'industrie de la chaussure, l'objectif est de moins polluer et surtout de recycler ! On veut produire moins d'objets inutiles, avec moins de produits nocifs... et surtout plus de matériaux recyclables. C'est le grand virage pour l'industrie de l'habillement qui peut désormais utiliser un grand nombre de produits nouveaux ; la laine, le coton, le lin, la soie, le cuir, le bambou, sont rejoints par d'étonnants matériaux qui permettent l'élaboration d'une matière première écologique qui utilise des fibres issues de végétaux à croissance rapide et ne nécessitant (contrairement au coton par exemple) pas beaucoup d'eau pour se développer : on voit désormais émerger toute une offre de matériaux à base de feuilles d'ananas, de coques de noix de coco, d'algues mais également de tiges de lotus ou d'eucalyptus qui connaissent une nouvelle vie. Seule la chair de la noix de coco était utilisée par l'industrie alimentaire mais aujourd'hui certaines usines récupèrent les fibres des coques pour en faire du fil en l'alliant à du polyester (si possible lui-même recyclé).

Pour l'eucalyptus, sa fibre extraite du bois empêche ou du moins réduit le développement des bactéries comparativement aux matières synthétiques et offre une excellente respirabilité du tissu en régulant la transpiration et apporte une réelle sensation de fraîcheur avec un toucher semblable à la soie.

Caroline LEJAMBLE, fondatrice de l'Entreprise Greeny bird dress à Lille.

Greeny Bird Dress, c'est un projet superbe, mais à quoi servez-vous ?

Nous accompagnons les marques de mode dans leur transition écologique. Nous sommes des consultants experts qui partageons toutes informations utiles pour réduire l'impact environnemental de nos clients. Nous sommes des connecteurs, nous facilitons les interactions entre les fournisseurs de matières à faible impact avec les marques de mode. Nos clients sont Décathlon, Rouge Gorge lingerie, JULES, BZB, Grain de malice, PIMKIE. Le textile innovant est pour nous une matière nouvelle, avec de nouvelles propriétés ou à faible impact environnemental par rapport à des matières plus conventionnelles.

Pouvez-vous nous donner des exemples ?

Vous avez des alternatives avec les cuirs à base de feuilles d'ananas, le PINATEX. Ce non tissé permet des fabrications et des coloris assez incroyables, en partant d'un déchet issu de l'industrie alimentaire. Avec ce Pinatex peuvent être créées des chaussures comme celles réalisées chez Hugo Boss. Vous avez également une matière issue de déchets de raisin, appelé VEGEA. Cette matière est une sorte de pâte qui permet de créer des chaussures comme celles du Coq sportif en 2021.

« Un guide pour une mode éco responsable ? »

Je vous recommande le « Guide de la mode Eco » de Alice Lehoux et Natacha Ruiz.





LES BRÈVES

L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer la réalisation des travaux d'amélioration énergétique de votre logement.

• **Reste-à-charge des travaux déjà financés par MaPrimeRénov' :**

Le décret n° 2022-454 du 30 mars 2022 précise la nouvelle catégorie d'éco-prêt à taux zéro (travaux éligibles, montant...), créée par l'article 86 de la loi de finances pour 2022, et permettant de financer le reste à charge. Ces dispositions entrent en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2022.

• Le site Service public présente les **nouveautés de l'éco-PTZ** : augmentation du montant maximum d'emprunt, de la durée maximale de remboursement, prolongation du dispositif jusqu'à fin 2023.

ACTUALITÉ DES AIDES POUR LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS CULTURELLES

• Le décret n° 2022-488 du 5 avril 2022 prolonge de sept mois le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge, inférieure à 300 places. Ainsi, les entreprises éligibles pourront bénéficier de ce dispositif pour les représentations effectuées et les contrats de travail ayant débuté entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 juillet 2022.

• Deux nouvelles aides « **côûts fixes** » ont été créées pour soutenir les associations particulièrement touchées par la crise sanitaire :

- Le décret n° 2022-475 du 4 avril 2022 institue une aide « **côûts fixes rebond association** », les-aides.fr.

- Le décret n° 2022-476 du 4 avril 2022 institue une aide « **côûts fixes consolidation association** », les-aides.fr.

TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

La taxe sur les logements vacants s'applique aux logements inoccupés situés dans les communes marquées par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

Afin de lutter contre la vacance anormalement longue de logements dans des secteurs géographiques où de nombreuses personnes ont des difficultés à se loger, l'article 51 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, a institué la **taxe annuelle sur les logements vacants** (TLV).

LE PLAFOND À 38 € DES TITRES-RESTAURANT EST PROLONGÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2022

Le titre-restaurant (Ticket restaurant, Chèque déjeuner, Pass restaurant...) est un titre de paiement qui permet au salarié de payer son repas, s'il n'a pas de cantine ou de restaurant d'entreprise.

Dans les restaurants uniquement, le plafond journalier des titres-restaurant est maintenu à 38 € jusqu'au 30 juin 2022. Leur utilisation le week-end et les jours fériés y est également possible jusqu'à fin juin 2022. Cette nouvelle prolongation a été annoncée dans un communiqué, par le ministre de l'Économie et des Finances, le 23 février 2022. Un décret prolongeant cette mesure dérogatoire sera prochainement publié au *Journal officiel*.

Le plafond de paiement des titres-restaurant 2022 reste à 38 € par jour (au lieu de 19 €) y compris le week-end et les jours fériés jusqu'au 30 juin 2022.

Le plafond reste à 19 € par jour dans les supermarchés et magasins alimentaires.

VOUS AVEZ DU MAL

À RECRUTER ?

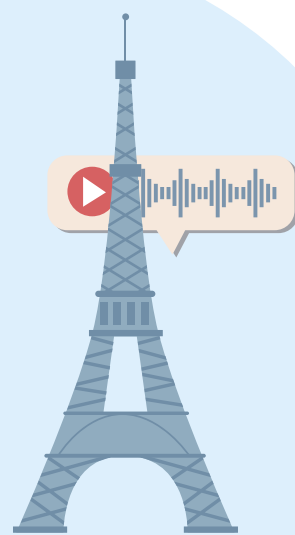
LE COMPATRIOTE VOUS

INDIQUE COMMENT

RÉDIGER ET DIFFUSER

VOTRE OFFRE D'EMPLOI.

Par : Bercy Infos, le 25/04/2022



Vous souhaitez embaucher ? Avant d'entamer vos démarches, une première étape vous attend : la rédaction de votre offre d'emploi et sa diffusion. Que doit-elle indiquer ? Comment la rendre attractive ? Sur quels supports la diffuser ? On vous répond.

COMMENT PRÉPARER LA RÉDACTION DE VOTRE ANNONCE ?

Diffuser une annonce d'emploi ne s'improvise pas. Avant de communiquer sur votre intention d'embauche, prenez le temps de **définir méthodiquement l'ensemble de vos besoins et le profil que vous recherchez** pour y répondre.

Cette étape doit vous permettre de définir une fiche de poste, réunissant :

- les **missions** de votre futur collaborateur
- les **qualités et compétences** attendues pour les exercer.

Dans la mesure du possible, essayez d'évaluer, pour chaque mission, le temps que devra y consacrer chaque semaine votre nouvelle recrue.

Cette évaluation a comme objectif de vous assurer que le poste que vous cherchez à pourvoir constitue bien un temps plein.

Pour mener à bien cette étape, n'hésitez pas à impliquer certains de vos collaborateurs, notamment si ces collaborateurs occupent un poste similaire à celui que vous souhaitez créer. Ils constituent une ressource précieuse pour constituer la fiche de poste. Par ailleurs, cette démarche est l'occasion de les inclure dans la procédure de recrutement et de les préparer à accueillir un nouveau collègue.

QUE DEVEZ-VOUS INDIQUER DANS VOTRE ANNONCE ?

Votre annonce se doit évidemment de reprendre les éléments clefs de la fiche de poste.

Mettre en avant les missions du poste à pourvoir

Vous devez mettre en avant les **missions** les plus représentatives de la **journée-type** de votre futur collaborateur. Si votre annonce se doit de donner un aperçu clair et précis du poste proposé, elle n'a pas pour autant comme objectif d'être exhaustive. À cet égard, il n'est pas nécessaire d'y indiquer des missions qui ne seront accomplies que de manière très occasionnelle par le candidat retenu, lors des congés d'un collègue par exemple.

Décrire le profil recherché

Pensez aussi à définir le profil recherché en indiquant aussi bien les **savoir-faire** (utiliser un ordinateur, rédiger un contrat, etc.) que les **savoir-être** (esprit d'équipe, sens de l'initiative, etc.) attendus. Toutefois, prenez garde à ne pas constituer une liste trop exigeante de compétences ou de qualités personnelles, au risque de décourager les aspirants candidats.

Présenter votre entreprise

Au-delà de définir le poste proposé et le profil recherché, n'oubliez pas de **présenter votre entreprise**. Pour ce faire, décrivez brièvement la nature de votre activité mais aussi ce qui la rend attractive : votre implantation géographique, la configuration de

vos locaux, l'expertise de vos collaborateurs ou les perspectives d'évolution.

Indiquer la rémunération : une option facultative mais encadrée

Indiquer la rémunération envisagée n'est pas obligatoire dans une annonce. Toutefois, si vous faites le choix d'indiquer une rémunération, celle-ci doit être réaliste. En effet, le **Code du travail** interdit de publier une offre d'emploi comportant des « *allégations fausses* » concernant la « rémunération et les avantages annexes proposés ».

Comment diffuser votre annonce ?

Aujourd'hui, l'outil le plus efficace pour diffuser votre annonce est évidemment internet. Internet vous offre de nombreuses possibilités de diffusion, grâce aux sites spécialisés dans la recherche d'emploi ou les réseaux sociaux professionnels. Sélectionnez les sites les plus pertinents pour poster votre annonce. Votre objectif ? Que votre candidat idéal y fasse ses recherches d'emploi !

N'oubliez pas les acteurs traditionnels comme **Pôle emploi** et **Apec**, ou la presse spécialisée de votre secteur.

Afin d'être accompagné, vous pouvez vous rapprocher de votre **chambre de commerce** ou de votre **DREETS**.



LES CHIFFRES CLÉS

AU 1^{ER} MAI 2022

- **SMIC horaire** : 10,85 € au 1/05/2022
- **Minimum garanti** : 3,86 € depuis le 1/05/2022
- **SMIC MENSUEL BRUT** : 35 heures hebdomadaires = 1 645,58 €
- **Plafond de Sécurité Sociale** : 3 428 €/mois, 189 €/jour, 41 136 € pour 2022
- **Taux de base bancaire** : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001
- **Taux moyen €STR (ex. EONIA)** : - 0,579 % en mars 2022
- **Hausse des prix** : sur les 12 derniers mois en mars 2022 ; indice Insee des prix harmonisés "tous ménages" : + 4,5 %
- **Intérêt légal 1^{er} semestre 2022** : pour les particuliers 3,13 %, pour les professionnels 0,76 %
- **Remboursement des frais de repas** : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,50 €, dans les locaux (paniers) = 6,80 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 19,40 €
- **Indemnités de grand déplacement** (par jour) en 2022 (pour les 3 premiers mois) : logement et petit déjeuner = 69,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 51,60 € (autres départements)

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES EN FONCTION DU TAUX DE FNAL APPLICABLE À L'ENTREPRISE (paramètre T)

• **Cas général** : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

T = 0,3195 maximum si FNAL à 0,10% (< à 50 salariés)

T = 0,3235 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2022, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIRC-ARRCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF :

Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIRC-ARRCO, pris en compte pour 6,01 points : La fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction X (T- 0,0601)/T.

La fraction de la réduction imputable l'AGIRC-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE

Pour valider un trimestre en 2022, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 627,50 €.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
2020	1 770	1 753	1 765	1 795
2019	1 728	1 746	1 746	1 769
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
Variation en %	sur 1 an + 5,07 %		sur 3 ans + 10,75 %	sur 9 ans + 15,07 %

NOUVEL INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1/01/2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE REFERENCE DES LOYERS

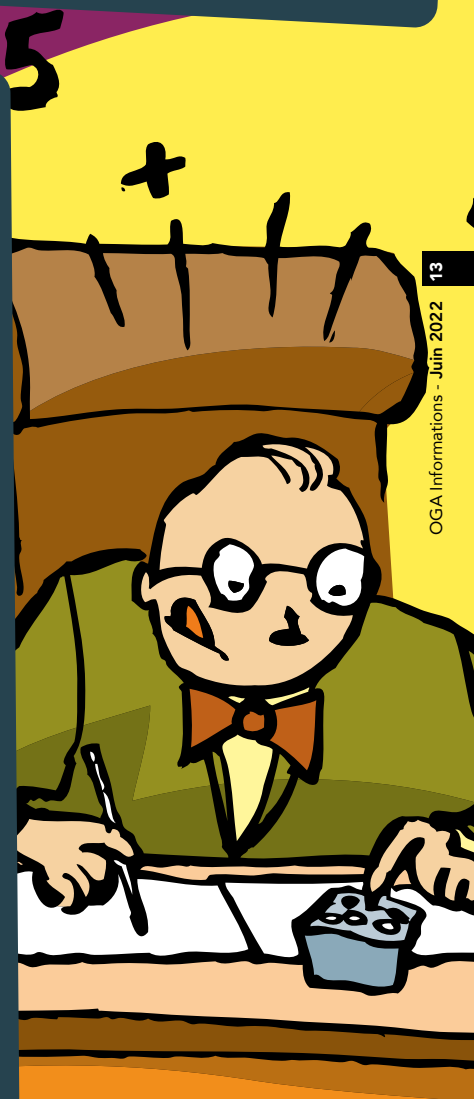
Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2021	130,69	+ 0,09 %	131,12	+ 0,42 %	131,67	+ 0,83 %	132,62	+ 1,61 %
2020	130,57	+ 0,92 %	130,57	+ 0,66 %	130,59	+ 0,46 %	130,52	+ 0,20 %
2019	129,38	+ 1,70 %	129,72	+ 1,53 %	129,99	+ 1,20 %	130,26	+ 0,95 %

BAREME KILOMETRIQUE AUTOS 2022 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,603	(D x 0,339) + 1 320 €	D x 0,405
6 CV	D x 0,631	(D x 0,355) + 1 382 €	D x 0,425
7 CV	D x 0,661	(D x 0,374) + 1 435 €	D x 0,446

Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20%

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr





LE MONDE SELON GUDULE

La redoutable et légendaire intuition de Victorien Gudule avait fini par l'amener à accepter un parrainage étonnant. On lui avait en effet proposé d'être le principal témoin d'un surprenant jumelage : celui des chambres consulaires du pays entier avec, d'une part, la charmante petite cité de San Victoriano, dans la province cubaine de Santa Clara et, d'autre part, la commune libre de Sainte Opportune dans les « *Cayman Islands* », deux localités situées par ailleurs quasiment sur le même méridien.

Seul problème pour notre héros, toute l'opération était orchestrée par une grosse agence de communication qui tentait de faire de la Saint Glinglin la fête du négoce de proximité. Rien de bien grave à priori, si ce n'est le côté terriblement artificiel de la chose. Et la date : la Saint Glinglin – que l'on avait toujours attendu d'ailleurs – eut été, acceptée, une totale imposture. On la célébrerait peu de temps avant ou après la Saint Victorien, qui tombait elle le 23 mars. Et Victorien, qu'on le sache ou non, qu'on le veuille ou non, avait toujours été, lui, le patron du commerce et des commerçants.

À l'horrible image de cette fête, évoquant une chose qui n'arrivera jamais, ajoutons un court rappel historique : si la présence et le martyre de Victorien, à l'époque gouverneur (ou proconsul, comme l'on voudra, c'est du pareil au même), gouverneur de Carthage, donc, vers la fin du Ve siècle (dans l'actuelle Tunisie) sont

attestés, on ne trouve nulle part, ni à l'époque ni aujourd'hui, de traces de ce Saint Glinglin. Ajoutons pour faire bon poids quelques vieux dictons ou proverbes parmi lesquels « *À la Saint Victorien, ton commerçant tu salueras bien* » ou « *S'il pleut à la Saint Victorien, tu peux sûrement compter sur du bon foin* » (ce dernier n'ayant d'ailleurs, reconnaissons-le – qu'un rapport assez lointain avec notre sujet).

Précisons enfin qu'un autre Victorien, fêté lui le 12 janvier, n'a rien à voir avec notre histoire, et attaquons-nous au mensonge. Des dictons ? Sans doute, mais très visiblement de fabrication extrêmement récente, genre « *À la Saint Glinglin, y a que des remises (quand y a plus rien)* », qui n'est jamais que la version soft de la vieille expression « *remettre à la saint Glinglin* » pour dire qu'on ne le fera jamais et l'on comprendra aisément la fureur de notre héros.

C'est donc le cœur léger et le sabre haut que Gudule prit la défense de la vérité et de l'authenticité : à Cuba, Victoriano avait même une église à son nom et, mieux encore, y était représenté sur un vitrail de la façade Est. Le seul connu au monde à son effigie. Quant à Sainte Opportune, elle était secrètement la protectrice de tous les transferts de fonds opérés sur la planète. C'était là, bien plus qu'une intuition du héros : quand on peut d'un seul coup rétablir le vrai et l'authentique, c'est plus qu'une opportunité à saisir.

Courage et patience auront vaincu l'imposture.

VU & REVUE DE PRESSE

Une première éolienne offshore en France

Le 13 avril 2022, EDF Renouvelables a annoncé l'installation de la première éolienne offshore du Parc de St Nazaire. Ce Parc, attribué en 2012 par le gouvernement français, exploitera 80 éoliennes à terme sur une surface de 78 km² et à une 20aine de kilomètres des côtes. Il devrait être mis en service fin 2022. Sa production devrait être de 480 MW, soit l'équivalent d'une demi tranche de centrale nucléaire PWR.

www.connaissancedesenergies.org

Relancer les bateaux taxis sur les voies d'eau

NepTech, basée à Aix en Provence a mis au point un catamaran propulsé par hydrogène qui fonctionne déjà dans le sud de la France. Grâce à leurs formes et à l'utilisation de bulles d'air, les coques des bateaux NepTech ont une traînée hydrodynamique très faible et économisent l'énergie par rapport à des bateaux conventionnels. Si leur candidature est retenue, les navettes devraient apparaître à Paris pour les JO 2024.

[La Tribune Partenaire avril 2022](#) et [site Web NepTech](#)

2 millions de « factures du quotidien » payées chez les buralistes

En juillet 2020 la loi a permis aux usagers de régler « **amendes, factures de services publics locaux, ou impôts inférieurs à 300 euros, en espèces ou par carte bancaire** » en se rendant chez le buraliste agréé le plus proche (ils sont 12 400). En 2021, ils auront réglé 2 millions de factures du quotidien (amendes (36 %), impôts (28 %), et factures locales (crèches, hôpital, cantine etc.). La vente de billets de train SNCF pourrait également être, l'une des ressources nouvelles pour compenser la baisse des ventes de tabac.

[Le Figaro + AFP](#)

Google poursuivi aux USA pour pistage illégal des utilisateurs

Les procureurs de plusieurs Etats américains accusent Google de ne pas respecter les choix des utilisateurs notamment en maintenant active la géolocalisation qu'ils ont clairement refusé. L'un des anciens vice présidents du groupe a d'ailleurs expliqué que la seule manière d'empêcher Google de savoir quelles étaient les adresses de domicile et de travail était... de saisir volontairement de fausses informations.

[L'Usine Digitale Janvier 2022](#)

Le 19M de Chanel met les métiers d'art à l'honneur

Propriétaire d'une quarantaine d'entreprises d'artisans d'art, le groupe Chanel a réuni dans un même bâtiment à Paris les productions de 11 « **maisons** » prestigieuses appartenant au groupe : maison Montex, Michel, Lemarié, Massaro, Lorgnon, Goosens etc, ce sont près de 600 personnes (les « petites mains » qui travaillent sur ce site avec l'art des plisseurs, des brodeurs, des chapeliers, des plumassiers... Le bâtiment porte le nom de 19M, le 19 étant le chiffre fétiche de la Maison Chanel... et le numéro de l'arrondissement dans lequel se trouve le bâtiment, le M pour Mode mais aussi pour Mains

[Vivre à Paris Janvier 2022](#)

L'éolien très rentable pour l'Etat

L'éolien est devenu une source de recettes importante pour le budget de l'État et devrait lui rapporter 3,7 milliards d'euros en 2022. En ajoutant les autres énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, les prévisions sont une rentrée de 11 milliards d'euros, rien que pour cette année.

[La Croix 13 04 2022](#)

OGA INFORMATIONS EST DIFFUSÉ AUX ADHÉRENTS DE :

2AGAC Alès. OMGA74 Annecy. OGAAGS Arles. CGA2B Borgo. CGAS Challes-les-Eaux. AMAPROGES St Maur. Cedage DA Guilhaud-Granges. ACGA52 Langres. OGA13 Marseille. OMGAAL Millau. CGM06 Nice. ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA BREIZHBERRY St Amand Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô. OGI France St-Malo. ADEG Seyssinet-Pariset. ciga Caen.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier ecolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

LA VIE DE
VOTRE
ORGANISME

VOTRE ORGANISME VOUS INFORME...

OGI FRANCE, **UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DE VOTRE ENTREPRISE** **POUR UNE SÉCURITÉ FISCALE RENFORCÉE**

Outre les dispositifs fiscaux rattachés à l'adhésion (non majoration du résultat fiscal, réduction d'impôt pour honoraires comptables, sous conditions...), **nous constituons un précieux intermédiaire entre l'entreprise et l'administration fiscale compte tenu de notre mission de prévention fiscale. Cette mission est essentielle pour la sécurité fiscale de chaque dossier.**

Pour assister le chef d'entreprise, les collaborateurs d'OGI France se sont spécialisés dans des domaines particuliers de compétences afin de proposer **un large éventail de services** inclus dans votre cotisation :

Des conseils d'aide à la gestion (dossier de gestion annuel, statistiques professionnelles, documentations, observatoires du chiffre d'affaires, fiches métiers).

Une sécurité fiscale renforcée (contrôles de cohérence sur la liasse fiscale, la TVA, les pièces comptables) et **des garanties en cas de contrôle fiscal** : aucune pénalité et intérêt de retard ne sera dû en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés si un examen de conformité fiscale (ECF) est réalisé sur le dernier exercice clos, avec l'élaboration d'un compte rendu de mission de nos travaux accessible sur votre espace personnel

Des formations en présentiel et webinaire (comptable, gestion, numérique, communication...) avec des intervenants de qualité et des journées conviviales, source d'échanges entre participants.

Des informations (newsletters, mini vidéos mensuelles disponibles sur le site).

Un espace extranet privé, pour un accès à votre dossier personnel.

OGI-France reste le partenaire privilégié des artisans, commerçants, professionnels libéraux, loueurs en meublé dans le domaine de la prévention fiscale

Retrouvez tous nos services sur notre site www.ogifrance.fr

Des espaces spécifiques pour les BIC, les BNC, les LMNP/LMP ont été créés pour accéder directement aux services

Ou contactez-nous au 02.99.56.65.40

Nos bureaux seront fermés pour congés du 1er août au 15 août inclus.
L'ensemble du personnel d'OGI France vous souhaite un bel été.

OGA
Informations

OGI - France
Organisme de Gestion
des Indépendants

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ OGI-France

1 rue de la Croix Désilles – Cap Sud - CS 21764

35417 SAINT-MALO CEDEX

téléphone 02 99 56 65 40 . fax 02 99 40 01 63

e.mail ogifrance@ogifrance.fr . internet www.ogifrance.fr